



Utilisant la technologie

VectoMax G Insecticide à base de *Bacillus thuringiensis* serotype H14 (=israelensis) souche AM65-52 (4.7% p/p) et *Bacillus sphaericus* souche 2362, ABTS-1743 (2.9% p/p).

Granulé, titrant 50 Bs UTI/mg. Utilisé pour la lutte contre les larves de moustiques par traitement des gîtes larvaires.

Numéro d'Inventaire **MEDDE : N° 24244**

P261 : Éviter de respirer les poussières.
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
 P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 EUH 401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 Contient du *Bacillus thuringiensis*, et *Bacillus sphaericus*, les micro-organismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation.

Fiche de données de sécurité disponible sur simple appel au 0478643260. En cas d'urgence appeler le 15 ou le Centre Antipoison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0800 887 887.

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au Règlement CE N° 834 / 2007 de l'Agriculture Biologique.

Emballage : réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



Distribué par :



SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S.
 Parc d'Affaires de Crécy, 2, Rue Claude Chappe
 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex - France
 Tél. 04 78 64 32 60 - Fax 04 78 47 25 45
 RCS 379 603 087 - Capital 3 990 010 €

Date de fabrication :

N° de lot

Fabriqué par :



® Marques déposées de Valent BioSciences Corporation, USA.

List 05750-29-01
 04-8522/R3

MODE D'EMPLOI

CONTROLE DES MOUSTIQUES

VectoMax G est un insecticide microbien sélectif à utiliser pour le traitement des larves de moustiques dans des habitats divers et variés.

VectoMax G peut être appliqué dans des environnements contenant des poissons, d'autres formes de faune et flore aquatique. VectoMax G peut être appliqué dans des environnements utilisés par ou en contact avec l'homme, les animaux de compagnie, les chevaux, le bétail, les oiseaux, ou la faune.

Pour contrôler les larves de moustiques sur les sites suivants à titre d'exemples :		Pour contrôler les larves de moustiques sur des sites cultivés où le développement des larves de moustiques s'effectue :	
Habitat	Taux	Habitat	Taux
Eaux usées : Effluent d'eaux d'égout, lagunes d'eaux d'égout, étangs d'oxydation, fosses septiques, lagons d'excréments d'animaux, eaux usées de trempage associées au traitement de fruits et légumes.	5-20 kg/ha*	Rizières, pâturages, vergers (y compris les agrumes, les pêcheurs, les amandiers, les palmiers dattiers, les noisetiers, les noyers), les champs d'asperges, les champs de maïs, les champs de coton, les champs de luzerne, les vignes, et les plantations de peupliers.	5-20 kg/ha*
Eaux d'orage / systèmes de canalisation : Caniveaux et rigoles d'écoulement, rigoles de routes, étangs de retenue, de déversement et de fuites.	5-20 kg/ha*	Des doses plus élevées (10-20 kg/ha) peuvent être nécessaires dans des zones où le 4 ^{ème} stade de larves <i>Aedes</i> ou <i>Ochlerotatus</i> prédomine, ou lorsque de grandes densités de larves d'un stade avancé sont présentes, ou dans des conditions où l'expérience locale indique le besoin de doses plus élevées pour atteindre un contrôle résiduel étendu. 1) 0.2-0.8 kg/100 mètres carrés.	
Aires de bord de mer / de côte : Eau de marée, marais salants, palétuviers, estuaires.	5-20 kg/ha*		
Corps d'Eau : Sites aquatiques naturels et édiés par l'homme, tels que les lacs, les étangs, les canaux, les rivières et ruisseaux (y compris les bords de rivières et de ruisseaux), les plaines d'inondation, les marécages, les marais, les caniveaux et rigoles d'irrigation, les eaux d'inondation, les bassins de régions boisées, les eaux des fontes des neiges, et les étangs d'eaux de bétail et de mangeoires.	5-20 kg/ha*		
Les pneus usagés : Les pneus empilés dans les décharges, les remblais, les lieux de recyclage, et d'autres sites du même type.	20-80 kg/ha ¹		

Appliquer uniformément par voie aérienne ou par des équipements classiques au sol. Renouveler l'application lorsque nécessaire (après 3-4 semaines dans des conditions atmosphériques classiques). Les intervalles pour le retraitement doivent être basés sur le dernier stade larvaire et sur les populations de nymphes excédant les seuils de traitement dans des habitats spécifiques. Une réapparition du premier au troisième stade larvaire n'indique généralement pas un besoin de retraiter. Des périodes plus longues de suppression de la population de moustiques peuvent se produire lorsque des nombres suffisants de parasites aquatiques invertébrés non-cibles et de prédateurs sont présents.

Contenance Nette: 18,14 kg (40 US Lbs)